

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 juillet à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MOUZEIL, dûment convoqué le 16 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Daniel GARNIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Présents : M. Daniel GARNIER, M. Stéphane PIVETEAU, M. Daniel MOULIN, Mme Jacqueline LE TEXIER, M. Bruno BERTHELOT, M. Damien LE BRESTEC, M. Gaëtan BELLEIL, Mme Florence BEZIER, Mme Sylvie BLANDIN, M. Benoît DESORMEAUX, Mme Marina JULIENNE, Mme Dominique LE GALL, M. Michel PAGEAU, Mme Marie RAFFIN.

Absents : Mme Sabine DESMARES (excusée), M. Mathieu HERVOUET (excusé), Mme Sandrine NIEL (excusée), Mme Nathalie TRUIN (excusée), Mme Katia VAUMOURIN-TANOE (excusée).

Pouvoirs : Mme Nathalie TRUIN à Mme Jacqueline LE TEXIER, Mme Sandrine NIEL à M. Benoît DESORMEAUX.

Mme Marina JULIENNE a été désignée secrétaire de séance.

16 voix : Pour

0 voix : Contre

0 : Abstention(s)

### Attribution des deux lots du marché de travaux d'aménagement de la liaison douce n° 1 (du bourg de Mouzeil au lieu-dit « La Bourgonnière »)

Monsieur Daniel GARNIER, Maire, rappelle les moyens pris pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement de la liaison douce n° 1 (du bourg de Mouzeil au lieu-dit « La Bourgonnière ») et notamment, que la mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée au Cabinet ARRONDEL, pour la définition et la réalisation du programme des travaux. Il rappelle aussi le dernier plan de financement validé et suivant, pour solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DSIL 2025 :

- Une subvention (acquise) de la COMPA (au titre du Fonds de Concours 2025) pour un montant total de 62 400 €, soit 16,57 % du montant total HT de l'opération
- Une subvention (acquise) du Département de Loire-Atlantique (au titre du dispositif AMI « cœur de bourg ») pour un montant total de 62 984.00 €, soit 16,73 % du montant total HT de l'opération ;
- Une subvention de l'Etat (au titre de la DSIL 2025) pour 175 850.40 € HT, soit 46,70 % du montant total de l'opération ;
- Un autofinancement à hauteur de 75 308.60 € HT, soit 20 % du montant total de l'opération.

M. le Maire rappelle aussi son information déjà faite lors du précédent Conseil du 30 juin dernier ; à savoir le refus d'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la DSIL 2025 reçu, avec en revanche la possibilité de transférer de cette demande de subvention de l'Etat sur le dispositif du Fonds Vert 2025. Il précise que le dossier déposé pour cette demande de Fonds Vert 2025, pour un montant de subvention équivalent à celui sollicité premièrement au titre de la DSIL 2025, à savoir 175 850.40 €, est toujours en cours d'instruction et donc sans certitude d'acquisition de tout ou partie de cette somme demandée.

2 lots de travaux sont nécessaires pour la réalisation de l'aménagement de la liaison douce :

- Lot n° 1 : Travaux préparatoires, Terrassement, Voirie et Assainissement Eaux Pluviales ;
- Lot n° 2 : Espaces verts, Clôtures et Mobilier.



Une procédure de consultation publique, sous la forme d'un marché à procédure adaptée - passé en application des articles L. 2123-1 et suivants, a été conduite du 12 juin au 7 juillet 2025. La maîtrise d'œuvre a remis son rapport d'analyse des offres reçues, le mardi 15 juillet 2025.

4 offres au total ont été reçues avec 3 offres pour le lot n° 1 (Ets GUILLOTEAU TP / SAS LANDAIS ANDRÉ et EIFFAGE ROUTE SUD OUEST) et 1 offre unique pour le lot n° 2 (Ets JAULIN PAYSAGES).

Il a été convenu, après prise de connaissance de ce rapport d'analyse des offres reçues, d'engager des négociations avec l'ensemble des candidats ayant répondu sur les 2 lots du marché, avec une demande de remise de confirmation de leur prix remis initialement ou d'indiquer leur nouvelle offre de prix à la baisse, entre le 17 et le 18 juillet 2025.

À l'issue de cette négociation, il est ainsi proposé d'accepter la proposition du maître d'œuvre et de retenir les offres des entreprises (aux montants après négociation) indiquées selon le tableau ci-après, pour les lots n° 1 et 2 :

N° du lot	Désignation du lot	Nom de l'entreprise	Estimation Maîtrise d'œuvre	Montant HT de l'offre (avant négociation)	Montant HT de l'offre (après négociation)
1	Travaux préparatoires, Terrassement, Voirie et Assainissement Eaux Pluviales	SAS LANDAIS	255 664,50 €	244 776,95 €	227 041,85 €
2	Espaces verts, Clôtures et Mobilier	JAULIN PAYSAGES	90 560 €	66 928,87 €	66 928,87 €
TOTAL HT			346 224,50 €	311 705,82 €	293 970,72 €

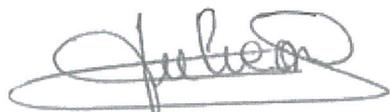
À noter qu'au moment de l'établissement du plan de financement prévisionnel pour solliciter les différentes demandes de subventions, le coût total des travaux avait été estimé à 356 643,00 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de suivre les propositions de retenir les 2 offres les mieux-disantes, en s'appuyant sur le rapport d'analyse du maître d'œuvre, pour l'attribution des lots 1 et 2, selon le tableau récapitulatif présenté ci-avant ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les entreprises non retenues ;
- **REPORTE le don de son autorisation** à Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement présentés par les entreprises retenues, à la date de retour de notification d'attribution de la subvention de l'Etat sollicitée au titre du Fonds Vert 2025, en cours d'instruction et à la présentation d'un plan de financement global actualisé du projet ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches relatives à ce dossier de marché.

Publié le 23/07/2025

La secrétaire de séance,  
Marina JULIENNE



Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Stéphane PIVETEAU



20252107-02